

À Reims pour dénoncer l'euthanasie de Vincent, handicapé



Article rédigé par *Jean-Marie Le Méné*, le 23 juillet 2015

[Mis à jour] C'est ce jeudi 23 juillet que la famille de Vincent Lambert devait connaître la décision du CHU de Reims concernant l'éventuel arrêt des traitements, des soins, de l'alimentation et de l'hydratation du patient tétraplégique. Les proches étaient attendus à l'hôpital à 14 heures pour entendre la décision du Dr Daniela Simon, directrice du service où Vincent Lambert est hospitalisé. Contre toute attente, l'équipe médicale de Vincent Lambert ne s'est pas prononcée sur l'arrêt des soins du patient tétraplégique, s'en remettant au ministère de la Santé, au motif que "les conditions de sérénité nécessaires n'étaient pas réunies". Voici l'analyse de la situation avant la décision, par Jean-Marie le Méné, qui s'interroge sur l'acharnement à vouloir faire mourir Vincent, une analyse toujours pertinente dans la mesure où l'absence de décision du Dr Simon prouve que l'évidence de la protection de la vie n'est toujours pas acquise. [Lire aussi [son communiqué après la décision](#)]

NOUS VOICI donc à l'orée de ce que l'on croyait ne plus jamais revoir : le spectre de l'euthanasie d'une personne handicapée, administrée par compassion.

Or Vincent Lambert n'a que faire de cette compassion trompeuse qui consiste à le forcer à rentrer dans des catégories, à lui coller des étiquettes qui ne lui correspondent pas.

Les faits sont pourtant là, mais ils sont généralement occultés ou contredits sans preuve. Vincent n'est pas en fin de vie. Il vit. Il n'a pas besoin qu'on le soulage d'une grande souffrance. Il n'a pas de souffrance tenace. Il ne demande pas qu'on cesse un acharnement thérapeutique. Il n'a pas de traitement. Il ne demande pas qu'on arrête une obstination déraisonnable. Personne ne s'obstine à rien. Qui osera soutenir que l'usage d'une sonde gastrique, par commodité, relève d'une obstination déraisonnable ou d'un quelconque acharnement, sachant qu'il peut aussi absorber des aliments et de l'eau par la bouche ?

Alors pourquoi cet entêtement à vouloir le faire mourir ? C'est la conjonction de trois facteurs : une mauvaise loi, une mauvaise application de la loi, une mauvaise intention.

Une mauvaise loi

La loi Léonetti de 2005 a hélas introduit la possibilité de faire mourir de faim et de soif un patient en assimilant indûment la nutrition et l'hydratation à des traitements. Donc l'arrêt de traitements entraîne l'arrêt de l'alimentation solide et liquide. Le Conseil d'Etat et la CEDH ont validé juridiquement. Et alors ? Cette assimilation légale demeure une ineptie.

Une mauvaise application de la loi

Un processus de « fin de vie » a été appliqué sans prévenir les parents de Vincent. De quelle obstination fallait-il faire preuve pour s'acharner ainsi à lui ôter la vie ? Sa femme réclamait sa mort, il fallait en tenir compte, dit-on. Mais, enfin, une femme qui veut la mort de son mari peut-elle encore prétendre au titre d'épouse ? Pour ne pas se déjuger, l'hôpital vient de recommencer le processus.

Une mauvaise intention

L'argument décisif était de respecter la volonté de mourir de l'intéressé. Mais jamais elle n'a été prouvée. En profitant de son état pauci-relationnel pour lui prêter cette intention, on a condamné Vincent à être, malgré lui, la première victime de la revendication du droit à l'euthanasie. Certains y trouvent leur compte idéologiquement. C'est une instrumentalisation.

La vérité médicale et humaine est plus simple qu'il n'y paraît. Vincent Lambert est tétraplégique comme tant d'autres. Il y a des dizaines d'établissements en France et à l'étranger capables de s'en occuper et tout disposés à le faire. Il a besoin qu'on s'occupe de lui et qu'on lui apporte l'amour qu'il est capable de recevoir.

La Fondation Jérôme-Lejeune, dont la mission est de défendre la vie des plus faibles, et en 1er lieu les personnes handicapées, apporte depuis des mois son soutien à Vincent Lambert et à sa famille. Je suis donc à Reims ce jeudi 23 juillet 2015.

Jean-Marie Le Méné est président de la [Fondation Jérôme-Lejeune](#)

Sur ce sujet :

[Jean-Marie Le Méné : "Vincent Lambert c'est nous !"](#)

[Jean-Marie Le Méné : "Vincent Lambert n'est pas en fin de vie"](#)

[Décision de la CEDH sur Vincent Lambert : il est licite de supprimer la vie des personnes handicapées](#)

Notre dossier :

[Le droit de la fin de vie](#)
